



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides

Question écrite n° 77768

Texte de la question

M. Jean Glavany alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les structures GAB du réseau FRAB Midi-Pyrénées menacées de disparaître du fait du report *sine die* des fonds FEADER et leur transformation en appels à projets. L'État s'est engagé à maintenir l'aide au maintien sous sa force intégrale. Les GAB Midi-Pyrénées ont sollicité auprès des DRAAF une avance de trésorerie du fait du report préjudiciable à leur réseau des fonds européens FEADER dans la dernière partie de l'année 2015 et ont demandé le respect des équilibres actuels en matière d'affectation des enveloppes afin que les appels à projets ne se traduisent pas par une fonte des masses actuelles qui s'élèvent à 200 000 euros. Les GAB estiment qu'ils ne pourront plus assumer l'avenir sans des garanties pérennes de moyens en adéquation avec les ambitions de l'État qui découlent du plan Bio 2015-2017. À ce titre, ils souhaitent que des conventions tri-annuelles soient signées entre l'ensemble des financeurs publics. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour assurer la pérennité des fonds dévolus aux GAB Midi-Pyrénées et leur permettre de continuer à remplir leur mission.

Texte de la réponse

Depuis 2012 le Gouvernement fait du développement de l'agriculture biologique une priorité. C'est le sens du programme « ambition BIO 2017 » présenté en 2013 par le ministre chargé de l'agriculture dont l'un des objectifs est le doublement de la part des surfaces conduites en agriculture biologique d'ici 2017, associé à des objectifs ambitieux de développement de la consommation et de structuration des filières pour un développement harmonieux de ce secteur. Pour y parvenir, les moyens financiers dégagés par le Gouvernement sont sans précédent, notamment pour le développement de la production. Ainsi, pour la période 2015-2020, la réforme de la politique agricole commune négociée par la France permettra de doubler les aides à la bio. Sur l'ensemble de la période 2015-2020, cet encouragement à la bio représentera ainsi une enveloppe moyenne de 160 millions d'euros par an. En termes d'animation du territoire pour l'agriculture biologique, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a également augmenté sa participation financière de manière substantielle. Mais l'État n'intervient aujourd'hui que comme cofinanceur de ces actions, et l'octroi du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est désormais sous la responsabilité des régions. De ce fait, le soutien de l'action des groupements d'agriculture biologique est conditionné aux arbitrages régionaux pour l'octroi de FEADER, tant sur la priorisation des actions que sur les méthodes d'octroi de ces aides. Par ailleurs, le financement de la fédération nationale d'agriculture biologique, en tant que tête de réseau, a été renforcé, passant d'enveloppes qui se situaient entre 250 000 € et 400 000 € avant 2013, à une enveloppe de 700 000 € à partir de 2015. Il sera de plus réalisé dans le cadre d'un programme pluriannuel, ce qui n'était pas le cas auparavant, donnant plus de visibilité à ce réseau.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77768

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2763

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4976